

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION  
à La Haye, *Doge Nieuwsteeg*,  
derrière le *Prinsgracht*, No. 21  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, libraire,  
*Spuij*, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 20 Août.

Irlande, qui de tout temps a été la pierre d'achoppement pour le ministère anglais, est encore aujourd'hui un écueil formidable pour le cabinet *whig*. Il y a à peine huit jours que le secrétaire-d'Etat pour l'Irlande a proposé à la chambre des communes la prorogation de la mesure qui défend la possession d'armes en Irlande, et déjà nous voyons aujourd'hui lord John Russell déclarer que le gouvernement renonce à faire proroger de cette question.

En faisant la proposition du maintien de la mesure, le cabinet a déclaré qu'il n'en approuvait pas l'esprit; mais il n'est pas moins vrai aussi, que cette mesure est en contradiction formelle avec les idées du gouvernement dont lord Russell a blâmé les principes, alors qu'il était le chef de l'opposition. La position critique de la question d'Irlande est, à notre avis, la suite de la direction que lui a donnée sir Robert Peel, en se retirant du pouvoir.

Mon opinion personnelle, disait alors cet homme d'Etat, est que l'on doit établir en Irlande une égalité complète dans les institutions municipales et politiques. Je dis égalité complète, non pas à la lettre peut-être, mais en esprit autant que cela se peut faire dans la situation actuelle politique et religieuse du pays. Je dis l'esprit et non la lettre en ce qui concerne la franchise, les droits municipaux et les autres grandes questions intéressant l'Irlande. Il existe un désir assez général que les Irlandais soient mis en possession des mêmes droits politiques et religieux que les Anglais et les Écossais. J'admire l'exactitude du principe, et je pense qu'une assimilation complète de l'Irlande à l'Angleterre et à l'Écosse, pour les privilèges politiques et religieux, ne devrait être combattue ni par notre jalousie ni par nos préjugés. En ce qui concerne les droits et les privilèges des Irlandais, je pense qu'il ne devrait pas y avoir pour l'Irlande de règle autre que celle qui régit l'Angleterre. Je crois que l'on ne devrait pas adopter de règle spéciale pour l'Irlande autre règle d'action que celle qui est adoptée en Angleterre.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif en Irlande, je pense que les droits de la couronne peuvent être exercés de manière à ne point donner de justes motifs de plaintes relatives aux distinctions religieuses.

On le voit, avec ce tact et cette finesse qui le caractérisent si bien, Robert Peel a eu soin en même temps, à propos du bill de réformation des lois, de se débarrasser adroitement de ce qui sonne le plus compromettant, et de s'établir sur un terrain complètement nouveau dans la question d'Irlande. En faisant la déclaration que l'Irlande, dans ses institutions municipales et politiques, doit être traitée comme l'Angleterre; en déclarant qu'une égalité complète doit être établie entre les deux pays, autant que cela se peut faire dans la situation actuelle sociale et religieuse de l'Irlande, il rejette sur ses successeurs le fardeau même sous lequel il a fléchi, et il se débarrasse de la grande difficulté de sir Robert Peel la grande difficulté de lord John Russell. Rien n'est plus vrai, en effet, rien n'est plus équitable que le grand principe qu'il proclame; c'est ce principe que tout homme d'Etat généreux, que tout homme d'Etat vraiment humain, doit se rallier; mais dans la pratique, les obstacles se dressent de toutes parts.

Dès qu'on veut toucher à quelque chose en Irlande, dès qu'on veut faire quelque chose, soit pour le bien-être, soit pour la foi de plusieurs millions d'hommes, on rencontre tout aussitôt les droits de la propriété et les exigences de l'église établie. Aujourd'hui le cabinet *whig* est condamné à aller heurter de front ces obstacles et à s'y briser peut-être.

Lord Russell, pour justifier l'opposition qu'il a faite à sir Robert Peel sur les questions de principes, se voit aujourd'hui condamné à faire plus pour l'Irlande qu'il n'était, sinon dans ses intentions, du moins dans son pouvoir, de faire. De là cette hésitation, ce tâtonnement, sans pouvoir s'arrêter à un système fixe, et l'on est encore à se demander aujourd'hui quelle attitude il prendra vis-à-vis de l'Irlande.

Les mesures qu'il a annoncées dans la dernière séance de la chambre des communes, consistant à faire voter 240,000 livres sterling pour prévenir la famine dans ce pays, sont certainement propres à lui assurer la reconnaissance des Irlandais. Mais n'avons-nous pas vu le gouvernement prendre des mesures analogues, sans pouvoir parvenir à rendre à ce pays la paix et la sécurité intérieure? Lord Russell serait-il plus heureux? nous le souhaitons, mais nous ne le pensons pas.

Par divers arrêtés royaux les brevets suivants d'invention, de perfectionnement et d'importation viennent d'être accordés, savoir :

Un brevet en date du 22 mai 1846, pour quinze ans à partir du 26 septembre 1843, au sieur A. Turnbull, demeurant à Londres, et ayant élu domicile chez A. G. Bradé, à La Haye, pour l'importation d'un nouveau système de tannage et de préparation de la matière première;

Un brevet en date du 18 avril 1846, pour cinq ans, au sieur L. B. Praastink, de Nede, pour l'invention d'un métier de tisserand au moyen duquel deux pièces d'étoffes peuvent être tissées à la fois;

Un brevet en date du 9 mai 1846, pour cinq ans, au sieur R. H. van Someren, de Rotterdam, pour l'invention d'un enduit perfectionné propre à préserver les murs de toute humidité, et les cheminées de toute filtration de la suie à l'extérieur;

Un brevet en date du 22 mai 1846 pour quinze ans, aux sieurs L. van der Deyl et fils, de Weesp, pour l'invention d'une manière perfectionnée de fabriquer le chocolat en poudre;

Un brevet en date du 8 juin 1846, pour cinq ans, au sieur R. van Bueren, de Schéveningue, pour l'invention d'un appareil propre à transporter les navires sur la plage;

Et un brevet en date du 11 juillet 1846, pour dix ans, au sieur W. E. Newton, demeurant à Londres et domicile élu chez W. J. Kempers à Delft, pour l'importation d'un perfectionnement dans la construction des voitures pour les chemins de fer.

Son Exc. le ministre d'Etat belge M. Mercier, vient d'arriver en cette résidence et est descendu à l'Hôtel de l'Europe.

Au même hôtel est arrivé hier madame la comtesse Guillaume de Wurtemberg, née princesse de Leuchtenberg, avec sa suite.

M. le baron de Heekeren, envoyé néerlandais près la cour d'Autriche, se trouve depuis quelques jours en cette résidence.

D'après une lettre de Rome publiée par le correspondant de Nuremberg, le tribunal du Saint-Office serait modifié et ne serait plus qu'un simple tribunal de mœurs; en second lieu tout couvent d'hommes ou de femmes habité par moins de douze religieux ou religieuses, serait fermé et ses habitants seraient envoyés dans les autres couvents de leurs ordres respectifs. Les bâtiments seraient disposés aux frais du gouvernement pour servir d'habitation aux pauvres auxquels on les louerait à très bon marché.

Le cardinal Gizzi, rétabli de son indisposition, est entré le 8 de ce mois en fonctions comme secrétaire d'état à Rome. Sa nomination a été officiellement annoncée dans le *Diario* et notifiée à tous les membres du corps diplomatique et aux principales autorités. Le journal officiel annonce également la nomination du cardinal Massimo comme préfet général de l'administration des constructions publiques, en remplacement du cardinal Serafini.

Le pape a présidé, dans la journée du 7, une congrégation de cardinaux dans laquelle on a délibéré sur la publication d'un nouveau code pénal. Une commission composée de plusieurs jurisconsultes romains a été chargée d'étudier cette question et de présenter un projet au gouvernement.

Le Times publie l'article suivant :

« Dans la formation d'une nouvelle administration le choix des principaux représentants de la couronne dans nos grandes possessions coloniales et dans les capitales des états étrangers, est un point qui ne le cède en importance qu'au choix des membres du cabinet lui-même. Si l'on établissait une comparaison entre les fonctions et la responsabilité des ministres de la couronne à l'intérieur et à l'extérieur, on trouverait que les devoirs qui sont divisés et partagés par les premiers sont souvent accumulés à un degré accablant sur ces derniers, à une grande distance du siège du gouvernement, et sans que personne vienne en partager avec eux le fardeau. Il n'est pas toujours facile de trouver des hommes dont la position, l'habileté, l'expérience sont à la hauteur de ces fonctions, et qui consentent à s'expatrier volontairement et à quitter le centre des affaires et des honneurs de l'empire. Les hommes qui acceptent ces postes et qui consacrent toute la puissance de leur esprit, toute l'énergie de leur vie, sont dignes de la reconnaissance nationale. En principe, il est à désirer que ces postes ne soient pas distribués comme de simples récompenses de partis; qu'une administration coloniale bien dirigée ou l'utile influence d'un agent diplomatique éminent dans une cour étrangère, soit brisée par un changement de cabinet.

Nous croyons que lorsque John Russell a pris la direction du gouvernement, il n'a pas témoigné l'intention de faire des changements précipités ou arbitraires soit dans les ambassades, soit dans les grands gouvernements coloniaux; au contraire, il est resté assis sur son trône, et le nouveau cabinet aux ambassadeurs et gouverneurs dont les services ont été éprouvés par ces événements des cinq dernières années; quelques-uns de ces éminents personnages, il est vrai, ont dû se retirer avec le gouvernement qui les avait nommés.

Lord Elgin, qui a succédé à lord Metcalfe dans le gouvernement de la Jamaïque, vient de retourner en Angleterre après avoir administré cette colonie pendant cinq ans de la manière la plus distinguée. Lord John Russell et lord Grey, qui n'ont pas jugé que les services qu'il a rendus méritaient des récompenses politiques le rendissent capable d'en rendre d'autres, lui ont accordé la récompense que sir Robert lui-même lui aurait accordée, en le nommant gouverneur-général du Canada et de ses dépendances.

Nous espérons que la politique qui a agi avec tant de sagesse dans cette circonstance, agira de même à l'égard du gouvernement de l'Inde, et que sir Henry Hardinge sera conservé à la tête de nos vastes possessions d'Asie auxquelles il a fait tant de bien par ses conseils, et qu'il a si bien défendues avec son épée.

Dans les ambassades étrangères, moins on fera de changements, mieux cela vaudra; quel que soit le successeur de lord Cowley à Paris, il aura de la

FRAGMENT DU JOURNAL DE LA HAYE. 21 AOUT 1846.

## FRAGMENTS INÉDITS

DES

### MEMOIRES DU MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE. (1)

La crainte conçue de cette conduite de la cour à son égard, un ressentiment beaucoup plus vif qu'il ne croyait lui-même le faire paraître : « La bêtise ou la malice des gens en faveur, les mauvais choix qu'ils ont faits, leur négligence des braves gens et des gens éclairés, ont détruit ma réputation militaire que je n'aurais jamais cru pouvoir s'arrêter. J'ai brisé mon cœur à mon cœur : la gloire, et j'ai résolu de ne jamais es- sayer un coup de fusil. Je ne me suis jamais vanté de tant de batailles et de quelques opérations distinguées pendant douze campagnes, et j'ai ri et pleuré, lorsque j'ai vu à la tête de nos armées en Italie et aux Pays-Bas, nos braves généraux ignorants ou infirmes que j'ai eus sous mes ordres et à qui, par conséquent, je n'aurais jamais donné trois bataillons à commander. De toutes les marionnettes politiques qui ont paru sur le théâtre de la France, la meilleure eût été Clerfayt, si la crainte de la responsabilité de toutes les opérations n'avait été souvent ses nombreux moyens. « Tous ceux qui ont perdu les Pays-Bas, l'Italie, et qui travaillent à la guerre, ont tous été sous mes ordres, et ne s'attendaient pas à être préférés. Je suis fâché d'en être vengé : ce n'est pas la vengeance que je veux. J'avoue que je reste ici au milieu de toutes ces ennuyeuses querelles pour me venger en me rendant utile. Je trouverai peut-être un com dans une redoute ou aux lignes si on les attaque, où je pourrai une dernière fois me faire honneur et rendre un grand service. « J'en aurais voulu qu'on tirât un coup de fusil en Empire, je n'aurais jamais voulu la soi-disant protection prussienne; mais j'aurais repris l'offensive en Italie, je n'aurais jamais séparé mes colonnes pour quelques combats combinés; je ne me serais au moins jamais éloigné de mes voisins, de mes secours, de mes réserves. Beaucoup d'espions, de

patrouilles, de chaînes, de troupes légères, de cartes détaillées, d'amour des habitants, d'activité pour connaître chaque sentier, de suite à surprendre, harceler, couper de petits postes pour prendre la supériorité sur l'ennemi, car le ton qu'on donne à une campagne fait beaucoup. » Ce dernier mot semble d'un homme de guerre; mais c'est précisément le ton que le jeune et ét impétueux Bonaparte donnait à ses campagnes, qui aurait renversé le petit échiquier du prince. Celui-ci s'en doute peut-être, car il ajoute :

« Au lieu de cela, je suis tranquille et fort heureux, et jouis du présent sans regretter tout ce que je viens de dire que j'aurais fait, et n'aurais peut-être pas réussi aussi bien que je l'imagine. Je suis seul à ma montagne, et j'écris dans un joli petit belvédère, que j'appelle mon petit Belœil, et qui me dédommage du véritable qu'un autre que moi ne se consolera pas d'avoir perdu pour toujours. »

Toutes les fois que l'invasion française s'approche de Vienne, ses regrets se réveillent. Enfin, à la pacification générale qui dura si peu, il prend son parti et renonce à paraître à son âge sur un théâtre où ses contemporains de la guerre de Sept ans ont joué un si pauvre rôle :

« Voilà deux ou trois paix faites depuis ce temps-là, quoique faites à la diable. Vienne est sauvé : autres temps, autres soins. Ce n'est plus à avancer que je pense à présent, c'est à ne pas trop reculer. Un ordre injuste et barbare m'exclut de la capitale. Le sacrifice de 200,000 florins de rente à ma fidélité; la réflexion que je le aurais encore si la cour n'avait accepté la démission de tous mes emplois, et qu'on ne me fit reprendre qu'en me jurant que je serais fait maréchal dans quelques jours; le reserit qui décide que je suis presque en actualité de service, puisqu'on n'avait pas osé me mettre tout à fait de côté : rien n'y fait. Le conseil jacobiniste qu'on a donné à l'empereur pour qu'il ne soit pas entouré de ceux qui sont payés pour lui être attachés, chasse les pensionnés. C'est passionné que je suis, on s'est trompé sur le mot. — A propos de passion, il n'en est arrivé une depuis celle que je croyais la dernière. Elle me console de cette injustice. Je quitte souvent ma retraite pour voir un objet simple, doux, gai, calme, un peu sauvage, provincial, campagnard, né sur les bords les plus éloignés de la Baltique, auprès de quelques forêts où il n'y a que des ours. — Tant mieux! une bonne injustice réveille le goût du public. On commençait à m'oublier, et de peur que cela ne m'arrive, je donne des bals toutes les semaines à l'un des asiles que je me suis faits pour n'être pas trop éloigné de Vienne. Nüsdorff est mon troisième refuge. On me dit : Vous avez l'air de braver vos malheurs, vous affichez l'insouciance. — Point du tout, mes prétendus amis, pauvres conseillers que je n'écoute jamais, je l'ai naturellement, cette insouciance qui me rend supérieur aux événements, et mon bal

est la queue du chien d'Alcibiade. »

Le prince a oublié de dire le motif ou le prétexte de son exil momentané de Vienne. Il est probable qu'il aura poussé M. de Thugut à bout par ses sarcasmes. Il ne tarissait pas sur le premier ministre, et il avoue même qu'il n'a pas toujours été assez réservé dans ses plaisanteries à son égard.

« Un mot peut bien faire du tort. Ce qui m'a empêché d'être employé dans cette dernière guerre, c'est d'avoir dit lorsqu'on donna au favori Godoi en Espagne le nom de prince de la Paix, que Thugut était le baron de la Guerre. Cela courut tant, et cela parut si juste (puisque il avait refusé toutes les conditions avantageuses que la France proposait) qu'il ne me l'a jamais pardonné. »

Quoi qu'il en soit, le prince ne pardonna pas non plus à M. de Thugut le refus constant qu'il fit de ses offres directes ou détournées, et ces fragments présentent plus d'une trace de cette vigoureuse rancune. Nous ne les reproduisons pas, nous aimons mieux choisir dans les papiers que nous avons sous les yeux un portrait remarquable et le plus achevé assurément qui ait été fait de ce ministre, dont le nom est attaché aux désastres les plus graves, sinon les plus cruels, de la monarchie autrichienne. C'est une plume de frondeur qui a dessiné ce portrait qu'on va lire; mais il nous semble qu'il ne l'a pas défiguré et que sous les lignes forcées à dessein on reconnaît un original.

« Si Henri IV avait été roi des Juifs au lieu d'être roi de France et de Navarre, et si au lieu de son sourire franc, aimable et gai, un sourire amer et moqueur, ou présomptueux ou méprisant, eût habité ses lèvres, M. le baron de Thugut lui aurait ressemblé. C'est la même coupe de visage, mais non de son cœur et de son esprit. Ses yeux sont fort spirituels, sa conversation n'est pas distinguée, mais n'a précisément rien de commun. Sa politesse est peut-être celle d'un subalterne, mais il en a dans ses manières et surtout celle d'écouter. Il n'a jamais assez parlé, craint d'être approfondi, pour qu'on sache s'il a en général des connaissances. Il n'y a que ce qu'il a fait et défait pendant sept ans qui prouve qu'il n'a eu pas dans son ministère (celui des affaires étrangères), auquel il avait ajouté l'autorité de trois ou quatre départements qui l'occupaient plus que le sien.

« Il a eu le bonheur d'être calomnié. C'est peut-être le seul à qui cela ait été utile. On a dit qu'il était gagné tantôt par la France, tantôt par l'Angleterre; il a ri d'une méchanceté ignorante, et cela n'a servi qu'à prouver qu'au lieu d'être intéressé, il avait refusé deux cent mille florins que son maître avait voulu lui donner. On lui a reproché d'être tantôt Russe ou Anglais. Il a prouvé en se broillant alternativement avec les deux cours, qu'il ne se souciait pas plus de l'une que de l'autre. C'est parce que la Prusse l'a démelé qu'il lui a voué une haine qui a fait bien du tort à notre monarchie.

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

Si jamais notre canton, replacé, il y a trente-deux ans, sous l'égide de Prusse, a eu lieu de bénir sa position tout exceptionnelle, c'est dans un moment où, comme aujourd'hui, la jeune Suisse nous menace de nous faire entrer de gré ou de force dans son alliance. Après la harangue que le magogue vaudois Eytel a prononcée, il y a peu de jours, à Zurich, au sein d'une réunion politique, il n'est plus permis de douter qu'il n'entre dans les projets du gouvernement du canton de Vaud de lâcher incessamment quelques bandes armées contre Neuchâtel. Cette menace ne nous a que médiocrement émus; nous sommes simplement surpris que notre députation n'ait pas à l'instant même relevé ces propos menaçants qui, dans la bouche de l'orateur, prenaient un caractère presque officiel, et n'en ait pas fait l'objet d'une plainte en règle auprès de la diète. Les députés de Bâle-Ville et de Genève, qui auraient eu dans cette circonstance les mêmes obligations à demander, n'ont point senti non plus, comme ils auraient dû le faire, ces inqualifiables attaques contre les états qu'ils représentent à Zurich. On doit espérer que nos gouvernements requerront directement eux-mêmes le canton de Vaud de s'expliquer catégoriquement sur le sens à donner à ces manifestations hostiles qui se renouvellent en toute occasion et auxquelles bien d'autres faits significatifs forcent à attacher dans ce moment de l'importance. Le canton de Bâle-Ville est entièrement hors de la portée des bandes armées vaudaises; mais Neuchâtel et Genève touchent aux frontières du canton de Vaud, et nous ne serions point trop surpris d'apprendre qu'on organise sous main dans ce dernier pays une croisade radicale contre ces deux états, notamment contre Genève, dont il ne sera pas très difficile de s'emparer à la faveur d'un mouvement intérieur d'une surprise. Ici ce ne serait qu'un danger du premier moment; prompts secours nous seraient envoyés par notre souverain, et nos ennemis auraient plus tard à compter avec une puissance plus redoutable que la jeune Suisse.

Les persécutions religieuses dans le canton de Vaud continuent, mais elles ont pris d'autres formes. Le gouvernement a eu l'ingénieuse idée d'inciter les ecclésiastiques démissionnaires ou destitués dans les bataillons de la milice; on les somme de se rendre à l'exercice le dimanche, et on les punit de peines disciplinaires lorsqu'ils manquent à l'appel. Leurs chefs militaires prennent un cynique plaisir à les exposer à la risée publique. Changent-ils de résidence, on exige d'eux de se munir de permis de séjour. L'autorité refuse de leur délivrer des passeports à l'étranger sous leur titre de pasteur ou de ministre du culte. On a cessé, il est vrai, pour le moment de faire jouer les pompes à incendie pour disperser les assemblées religieuses. Le président Druey, en partant pour la diète, avait recommandé aux patriotes de s'abstenir des mesures un peu acerbes, qui auraient pu finir par provoquer des représailles inquiétantes pour son gouvernement. La populace se borne maintenant à poursuivre de ses huées les fidèles qui assistent aux prédications des ecclésiastiques réfractaires. A Lausanne, les temples où se célèbre le culte dit officiel sont à peu près déserts. Ni la population catholique du canton ni ses prêtres n'ont été jusqu'ici inquiétés, parce qu'ils sont, jusqu'à un certain point, sous une protection étrangère qu'on respecte.

Lausanne, le 13 août.

La fête anniversaire de la constitution établie à la suite de la révolution du mois de février 1845 vient d'être célébrée dans tout le canton, par ordre supérieur, dimanche dernier. Il y a eu procession pour se rendre au temple, culte célébré par les pasteurs de l'église gouvernementale, coups de canon, tir, banquet, toasts et danse. Le parti dominant a fait de son mieux pour être bruyant; mais dans la plupart des localités il y a eu peu d'enthousiasme. L'empressement de beaucoup d'hommes à se rendre sur une place où le vin coule on abondance, et l'empressement de la jeunesse à jouir des plaisirs de la danse peuvent légitimement s'expliquer dans la balance des opinions politiques. La façon dont la fête s'est célébrée dans le chef-lieu du canton où le gouvernement a joué le premier rôle, a caractérisé parfaitement tout l'ordre de choses actuel. Les autorités se sont assises pour former le cortège, non point dans l'hôtel du gouvernement ou dans celui de la ville, mais au Casino, où la révolution de février a été captivée. En tête du cortège on a vu, non pas le gouvernement et le drapeau du canton, mais la Société patriotique qui domine le gouvernement, et un drapeau destiné à Bâle-Campagne pour remplacer celui que ce demi-canton a perdu dans l'expédition des corps-francs contre Lucerne. Le gouvernement marchait chapeau bas, le reste du cortège la tête couverte; bien des employés de l'état s'étaient abstenus, au risque de perdre leurs places; pas un seul membre de l'Académie n'a pris place dans le cortège; pas d'étudiants, à l'exception d'un ou deux perdus dans la foule; de tout le collège cantonal, il n'y avait que quinze à vingt écoliers, en partie contrainsts. Parmi les fonctionnaires qui faisaient nombre, beaucoup ont fait, malgré eux, cette concession à la nécessité de conserver leur place pour faire vivre leur famille. On a exprimé le regret que ces officiers de l'état ne portassent pas un emblème de leurs fonctions respectives; le secrétaire-général des finances, par exemple, un sac percé par le fond. Parmi le gros des citoyens qui suivaient les corps constitués, on témoignait quelque étonnement de ce que l'association patriotique se distinguait des citoyens, marchait en tête, se comportait ainsi en corps politique.

derniers hémistiches de leurs portraits dans la *Henriade* (2).

Nous le répétons, nous ne nous portons par garant de la fidélité de l'esquisse qu'on vient de lire; ne pendant elle fait bien comprendre l'obstination et la patience singulières que l'Autriche a montrées dans sa lutte avec la révolution. Jamais le cabinet de Vienne ne s'est lassé d'être vaincu; trois magnifiques armées descendues des Alpes avaient disparu coup sur coup sous les pas triomphants du jeune Bonaparte, quand, deux ans après, l'Autriche, se relevant de ses revers, appelait la Russie à son aide, reprenait l'Italie, bloquait Gènes et pénétrait déjà dans la Provence. M. de Thugut a quelques traits de M. Pitt, et, par son égale persévérance, il le complète. Ces deux hommes, en appuyant du poids de leur colère patiente contre la révolution, ont été, sans le vouloir, les agents indirects, mais énergiques, de la grandeur napoléonienne et du développement démesuré de l'empire. A ce titre, le jugement porté sur M. de Thugut par un homme qui a étudié avec la clairvoyance de l'antipathie, jugement qui paraît pour la première fois sous les yeux du public, nous semble fait pour intéresser les historiens de cette grande époque.

La paix de Lunéville peccit M. de Thugut, comme les préliminaires de la paix d'Amiens avaient perdu M. Pitt. Sous le ministère de M. de Cobenzl et du comte Colloredo (M. de Cobenzl de qui le prince dit quelque part *Comme les gens gros ont peur de passer pour lourds*, le comte de Cobenzl s'est fait léger: il est actif, obligant, facile, conciliateur et bon; mais il ne donne pas le temps de réfléchir), l'ancien ami de Joseph II reentra en grâce dans la nouvelle cour. Il ne pouvait plus être question de lui donner un commandement; mais il obtint enfin la récompense qu'il avait méritée par des services très-réels et qui lui avait été si constamment refusés: il fut fait maréchal en 1804, et de plus capitaine des Trabants de la garde. Jusqu'à cette époque, il avait encore vu une échappée du monde des esprits aux eaux de Teplitz, où, comme je l'ai dit, il allait passer quelques mois de la diète auprès de sa fille, mariée au prince de Clary. Il passait son temps à causer, à médire spirituellement de la révolution, et à se faire lui-même son mot sur les personnages qu'il voyait autour de lui. Ses conversations le kaléidoscope de sa mémoire. Le nom de l'homme qui remplissait le cercle de sa gloire ne pouvait manquer de se rencontrer sous sa plume. Il est curieux d'observer, à mesure que l'ambition du premier consul se démarque et s'élève, la dégradation successive de l'enthousiasme que le grand seigneur soudain avait excité d'abord par toute l'Europe. Dans les premières

(2) Richelieu, grand, sublime, implacable ennemi, Mazarin, souple, adroit et dangereux ami.

tère trop brouillon, à moins toutefois qu'elles ne paient le cens des saupagnes.

Les membres de la commission administrative de l'Alliance, dont la majorité appartient au Trou, réproveront cette réforme un peu étrange et ils auront raison; en tout cas, si elle est soumise à l'assemblée générale de l'Alliance, elle donnera lieu à de vifs débats.

La mesure est surtout dirigée contre quelques membres du Trou, qui, pour n'être point électeurs, n'en ont pas moins une très-grande activité et beaucoup d'ambition. Ces meneurs entraînent avec eux tout ce qui a fait dans ces derniers temps la force et la vie de l'Alliance. M. de Bonne et M. Anspach, sinon M. Verhaegen lui-même, leur doivent leur dernière élection, car ce sont tous ces jeunes hommes du Trou qui ont remué la matière électorale de manière à assurer le triomphe des candidats de l'Alliance. Aujourd'hui ces auxiliaires sont devenus dangereux, il faut les éliminer.

L'Observateur, qui est décidément l'organe du parti parlementaire, essaie d'amoindrir la portée de la proposition; il assure qu'elle ne menace qu'une apparence, mais la fraction démocratique, qui a la prétention d'être quelque chose de plus qu'une ombre, qu'une apparence, cette fraction, qui règne à l'Alliance et qui trouve que les choses vont très-bien ainsi, que grâce à elle le progrès se fait dans les esprits, cette fraction, dis-je, n'abdiquera pas bénévolement le pouvoir qu'elle a conquis; elle se moque du manifeste qu'on veut diriger contre elle et dans lequel MM. Verhaegen, Rogier et consorts, proclament du ton le plus grotesquement solennel ce que l'Alliance veut.

Il s'agit bien, en effet, de tout cela aujourd'hui; il s'agit de donner au pays les réformes que vous avez promises, réformes d'une autre nature que celle que vous projetez pour l'Alliance, qui menace la constitution, la dynastie, l'indépendance; ce n'est que votre position qui est menacée, parce que vous ne savez pas l'occuper selon les vœux de ceux qui vous l'ont donnée; cette position, nous voulons la prendre, nous qui avons la conscience de pouvoir l'occuper plus utilement pour le parti et pour la nation. Le progrès, c'est nous, vous êtes l'immobilité.

Si ce n'est pas là ce que dit la fraction avancée, c'est bien certainement ce qu'elle pense, et elle agit en conséquence.

Après tout n'est-ce point une idée par trop étrange de vouloir transformer un club, une association qui a beaucoup de caractères des assemblées populaires, en assemblée purement électorale; de vouloir renfermer dans les limites les plus restrictives de la légalité et de la constitutionnalité, l'agitation politique qui est la moitié de la force des partis.

On doit avouer, quelque sympathie qu'on puisse éprouver pour les vues modérées de M. Verhaegen, pour le caractère loyal de M. Rogier, pour l'esprit supérieur de M. Lebeau et pour le brûlant patriotisme de M. de Bonne ou de M. Orts, que la logique ne paraît pas dans cette circonstance du côté de ces messieurs. Leurs adversaires se montrent plus conséquents avec les principes posés en commun.

Le combat est donc franchement et sérieusement engagé. Les épisodes de cette lutte offriront, il faut l'espérer, plus d'une utile leçon.

Importantes nouvelles du Portugal.

Les nouvelles de Lisbonne du 10 sont d'un assez grand intérêt. On y avait reçu l'avis qu'un corps de 30,000 Espagnols s'avancant vers les frontières du Portugal. Ce corps forme quatre divisions qui marchent par l'Andalousie, l'Estramadure, la Galice et la province de Léon. Le prétexte primitif de ce mouvement est le refus fait par le gouvernement portugais de satisfaire à la demande de M. Gonzalez Bravo, de livrer 286 officiers et soldats qui, dans leur route vers Cuba, se sont révoltés contre l'équipage qui les convoyait et se sont rendus dans le Tage. Cette question ayant été portée au conseil d'Etat de Madrid, et la demande de M. Gonzalez Bravo ayant été jugée inadmissible, on a inventé pour cette circonstance une nouvelle excuse qui rappelle, dit le *Standard*, la fable du *Loup et l'Agneau*. La dernière cause assignée à cette démonstration guerrière est, dit-on, la nécessité de prévenir la désertion des Espagnols en Portugal, et d'empêcher les incursions que les réfugiés espagnols pourraient faire des frontières portugaises; mais on croit que le véritable motif est une excitation à une contre-révolution en faveur des frères Cabral.

Dans la vue de provoquer une querelle, le gouvernement espagnol a fait sa demande au gouvernement portugais dans les termes les plus insolents, et a été jusqu'à ordonner aux officiers commandant les divisions, de ne pas respecter le territoire portugais pour rechercher les déserteurs.

Le Portugal fait mine de résister, mais il s'en rapporte à la justice de l'Angleterre, dont il espère l'intervention pour prévenir une semblable agression. Il est évident que le gouvernement espagnol n'est pas sans crainte à cet égard. Mais la véritable crise du Portugal est la crise financière.

un (1) de huit cents lieues; mais il n'a pas ri lorsque celui-ci voulut échapper à ses instructions, pour ne devoir qu'à lui-même la fin de cette guerre.

Un de ses moyens était d'envelopper tout d'un nuage épais, pour qu'on ne découvrit qu'à la longue, et lorsque le premier effet était passé, celui de ses mauvais calculs. C'est par la nécessité du mystère, qu'il mettait toujours en avant, qu'il avait accaparé toutes les affaires. On l'a accusé d'être paresseux; il faisait tout lui-même, jusqu'à ses adresses et des copies, si par hasard il en avait besoin. Sa paresse n'en était pas moins réelle. Il ne répondait à personne, faisait attendre les courriers un an; il a gardé l'argent de ses gouvernements provisoires, sans vouloir le détourner à son profit, mais par négligence. Il vient de brûler des montagnes de papiers qu'il n'a pas seulement déchiffrés. Quand il faisait, c'était pour empêcher de faire et pour que tout fût dans sa dépendance.

Il a des contrastes piquants qui prouvent son ignorance sur quantité d'objets. Ayant vécu dans la meilleure compagnie, il s'entend en homme de goût, en bonne chère et en plaisirs; et pourtant il ne dit qu'en tête-à-tête avec des espèces dont il ne fait aucun cas et qu'il fait ou laisse parler. Il fuit l'éclat et la représentation, et a des vaisselles, des livrées magnifiques, et le plus beau linge de table, qui ne voient le jour qu'une fois par an, qu'une vieille femme les sort d'un coffre pour les visiter.

Se promenant en voyageur derrière la tranchée de Giurgevo, il mit sa petite épée à la main et y ramena les troupes qui, grâce à une sottise de Lauër, à qui il n'a pas moins donné une armée à commander, venaient d'abandonner seize pièces de canon.

Pour se venger de la confiance que Lehrbach s'était acquise à Parme il a fait perdre en trois semaines cent mille hommes, cent millions, l'honneur et l'Autriche. Etrange effet de l'humeur et de l'envie! on ne se dit point: Je vais et je veux causer tant de malheurs, personne n'est assez crimi- nel pour cela. Mais, en se livrant à ces deux mouvements, sans s'arrêter par un retour sur soi-même, on précipite la ruine de tout un pays.

Avec pas plus d'esprit qu'il n'en a et plus de justesse, plus d'âme qu'il n'en a, et plus de justice, une plus mince opinion de lui et une meilleure des autres, moins d'envie, de rancune et de malice, il aurait pu être un grand ministre. Il a versé quelques larmes en cessant de l'être. Je lui aurais passé celles de la rage, mais elles n'étaient que de faiblesse, de voir échapper de ses mains, malgré six semaines d'intrigues bien subalternes, les rênes de tant de gouvernements. En attendant qu'il les reprenne, M. le baron de Thugut ressemble aux cardinaux Richelieu et Mazarin, par les deux

(1) Suwadow.

peine à faire oublier l'attitude conciliante, mais pleine de dignité, que ce diplomate a toujours conservée vis-à-vis la cour de France.

Il paraît certain que le comte de Westmoreland restera à Berlin; nous voudrions pouvoir espérer que sir Stratford Canning, qui a rendu de si éminents services à Constantinople, conservât ce poste, mais on assure qu'il est destiné à lord Howard de Walden, aujourd'hui ministre à Lisbonne.

Sir Robert Gordon a témoigné le désir d'être rappelé de l'ambassade de Vienne, mais la perte de ses services dans ce poste sera rendue bien plus sensible encore par le choix de lord Ponsonby, pour son successeur. On ne pouvait faire une nomination plus fâcheuse; et nous devons la considérer comme le résultat non d'un choix réfléchi, mais d'une intrigue puissante. Le grand âge de lord Ponsonby n'a ni adouci, ni corrigé les dispositions de son esprit. La part qu'il prit dans les affaires de 1840, dont il fut le principal instigateur, pour satisfaire sa haine morbide contre le pacha d'Egypte et sa profonde jalousie contre la France, est encore présente au souvenir de toute l'Europe. Partout où il ira, sa présence provoquera non la confiance et la bienveillance, mais les soupçons et la crainte. Eh bien, en dépit de toutes ces considérations on l'envoie auprès de la cour la plus soupçonneuse et la plus timorée de l'Europe, et cela dans un moment d'incertitude et d'intérêt tout particulier. Pour plusieurs raisons l'ambassade de Vienne est en ce moment une des plus importantes du monde. L'état de la Pologne et des populations slaves de l'empire; les relations de l'Autriche avec les autres états de la confédération germanique, surtout en ce qui regarde les questions agitées dans le nord qui peuvent être soumises bientôt à la diète; la position de l'Autriche en Italie en présence d'un nouveau pontife libéral, qui est appuyé par l'influence de la France; la politique commerciale de l'empire à laquelle lord Ponsonby est porté à appliquer autant qu'il les comprend les arguments et les exemples de la liberté de commerce; et enfin la santé chancelante du prince de Metternich et la situation de la famille impériale, tout cela est du plus haut intérêt pour la paix et le bonheur de l'Europe. Lord Ponsonby a compromis et ébranlé la politique pacifique de l'Angleterre à l'extérieur, et il s'est récemment prononcé à l'intérieur contre les principes de la liberté de commerce en protestant avec une persistance toute particulière contre les mesures qui avaient obtenu même parmi l'opposition l'appui unanime de son parti; — et cependant des intérêts de famille, ou des intrigues de cabinet ont décidé les chefs de ce parti à récompenser sa défection, par une nomination qui sera très-peu goûtée à Vienne, et qui sera en outre nuisible pour eux et fatale aux intérêts du pays à l'étranger.

On a des nouvelles de la Plata du 14 juin. Le 4, l'expédition destinée à remonter le Parana a mis à la voile à St-Lorenzo; elle se composait d'un convoi de 100 voiles marchandes escortées par les steamers anglais le *Gorgon*, le *Firebrand* et l'*Electra*, les steamers français le *Fulton* et le *Gassendi* et le brick anglais le *Dolphin*. Le convoi a essuyé le feu d'une batterie de 25 canons placée sur le bord du fleuve, sans perdre un seul homme, ni recevoir aucune avarie; seulement quatre navires sont échoués, et les commandants de la flottille combinée les ont brûlés pour ne pas laisser tomber ce riche butin entre les mains des troupes de Rosas.

Le congrès libéral en Belgique.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Bruxelles, le 19 août.

Le vieux libéralisme ne veut décidément pas passer sous les fourches caudines de son jeune rival: il ne veut pas lui laisser la paisible possession du triomphe que celui-ci a remporté dans la dernière assemblée de l'Alliance; il ne s'agit de rien moins que de saper aujourd'hui par la base l'influence et l'autorité que l'élément démocratique avait conquises dans cette association, grâce à l'apathie de la grande majorité de ses membres.

M. Verhaegen a accepté la mission désagréable d'attacher le grelot: sa tentative, comme je vous l'ai dit, n'a pas été heureuse. Alors on a compris qu'il fallait en venir aux grands moyens, et les sommités parlementaires de l'Alliance ont jugé que ce n'était pas trop de leurs efforts et de leur influence réunis pour écraser l'hydre qui menace de les dévorer tous.

Voilà donc M. Rogier, M. Lebeau, M. Devaux, M. de Brouckère et M. Verhaegen à l'œuvre, ils sont flanqués de MM. Cans, de Bonne, Orts et Anspach.

Certes, c'est là une majestueuse réunion de noms illustres, mais aussi il ne faut rien moins pour accomplir l'œuvre qu'ils ont entreprise. Il faut plus d'un Hercule pour nettoyer cette étable d'Angias qu'on appelle l'Alliance.

Après bien des conciliabules et des délibérations, on s'est arrêté à un projet de réorganisation de l'Alliance elle-même, projet qui est soumis à la signature de ses membres et qui sera présenté à la commission administrative, pour qu'elle le mette en discussion dans une assemblée qui sera convoquée ad hoc.

Il faut convenir que pour des gens qui ne parlent que de réformes, c'est une singulière façon de procéder que d'exclure non pas du corps électoral, mais d'une sorte d'assemblée primaire, tout ce qui ne paie pas le cens électoral. Les capacités elles-mêmes sont méconnues, on leur trouve un caract-

Il a été fort aise qu'on le fit passer pour un homme qui se laisse mener par quelques ministres étrangers. Cela lui a servi au contraire à les subjuguier sans qu'ils s'en soient doutés, quand il en a eu besoin.

On l'a cru orgueilleux; il n'est que dédaigneux. Il ne se souciait ni des honneurs ni de l'honneur. Célibataire, sans amis, parents, société ni terres, ni considération, étant d'une extraction peu relevée, renfermé chez lui de peur d'être pénétré, il a mieux aimé détester les hommes que de les voir, et a pris l'avance pour ne pas être détesté par eux.

Il donnait des instructions vagues et verbales, et jamais rien de signé de sa part ne pouvait sauver celui qu'il avait auparavant compromis ou désavoué. Son bon d'Israël était surtout chargé du chapitre des bassesses, et c'est ainsi que toutes celles qu'il fit faire au sujet de Malte sont cause dans ce moment en partie du malheur de l'Europe. Jetant ainsi sur d'autres l'odieuse des bassesses vis-à-vis des puissances qu'il voulait ménager, il réservait sa morgue ordinaire pour se brouiller avec elles lorsqu'il s'y passait quelque chose qui lui déplaisait.

Il soutenait faiblement ceux qu'il protégeait, mais s'il avait été capable de faire du bien à quelqu'un, il n'aurait pas fait plus de cas de l'ingratitude à son égard que de la sienne à l'égard de ses bienfaiteurs. Au bout de huit jours, sans se gêner, il la prouva aux princes de Kaunitz, de Stharenberg, de Rosenberg et de Colloredo, auxquels il ôta dans l'instant toute l'autorité et la confiance du souverain.

C'est sans doute dans son ambassade de Constantinople qu'il puisa son goût pour le despotisme oriental; mais il ne le développa que dans la place la plus élevée. Il avait dédaigné les autres qui ne valaient pas la peine de vaincre son indolence. Il avait abandonné successivement les missions de Varsovie, de Naples, de La Haye, même sans y aller, et vingt négociations secrètes dont il fut chargé en France, aux Pays-Bas et aux armées contre les Turcs et les chrétiens. Il déplaça tant à Frédéric-le-Grand dans celle de Braunau, qu'il écrivit à l'impératrice Marie-Thérèse de ne plus lui en envoyer un homme aussi hérissé de difficultés.

On a dit qu'il voulait détruire la monarchie: point du tout, il aurait voulu l'agrandir; mais il a mieux aimé la perdre que son autorité; qu'il voulait perdre le royaume de Naples: point du tout, il n'a voulu que perdre Mack.

On a cru qu'il ne se connaissait pas en hommes; il a ri de ses mauvais choix qu'il mettait sur le compte des autres; mais il n'a pas ri des victoires de l'archiduc et de Clerfayt, qu'il a fait tous les deux rappeler aussitôt. Il a ri de l'humiliation qu'il a procurée à tous les généraux de l'empire, en déclarant que, s'en trouvant pas un qui voulût se battre, il en faisait venir



S. M., ministre d'état intime et chef du département des affaires étrangères, etc.; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs et les avoir trouvés en bonne forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1<sup>er</sup>. Les stipulations du traité de commerce entre les deux parties contractantes, conclu le 17 juin 1818, resteront en pleine vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1857 et au delà pour tout le temps de la convention présente (art. 11), avec les modifications contenues dans les articles suivants :

Art. 2. (A Part. 3 du premier alinéa du traité du 17 juin 1818.) Il est convenu que la stipulation de l'alinéa du 3<sup>e</sup> art du traité de commerce du 17 juin 1818 ne trouvera pas d'application à la navigation du littoral, c'est-à-dire au transport des produits ou ma chandises qui sont chargés dans un port avec destination pour un autre port du même territoire, les hautes parties contractantes s'étant réservé le droit de régler ces transactions par des dispositions spéciales.

Art. 3. (A Part. 3, 1<sup>er</sup> alinéa *idem*.) Dans les colonies transatlantiques du Danemarck, les navires et cargaisons prussiens seront admis aux conditions sous lesquelles seront admis à l'avenir les navires des nations les plus favorisées. Il en sera de même des îles de Faroë, de l'Islande et de Groenland, dans les limites assignées au commerce des autres nations.

Art. 4. (A Part. 4 du traité de 1818.) On est convenu que, pendant la durée de la convention actuelle, le tarif du Sund et de Belt, publié le 1<sup>er</sup> janvier 1812, accompagné des dispositions réglementaires, sera appliqué aux navires prussiens et à leurs cargaisons, de sorte que le commerce et la navigation des sujets prussiens, en tout ce qui concerne la perception des droits du Sund et de Belt, soient traités d'après les dispositions du tarif précité. Les sujets prussiens devant toujours être traités comme les nations les plus favorisées, il est convenu que toute réduction du tarif précité, de même que toute faveur ou avantage de quelque espèce ils puissent être, qui sont ou seront accordés à l'avenir à toute autre nation, profiteront également de droit et *ipso facto* aux sujets prussiens.

Art. 5. (A Part. 5 du traité de 1818.) Dans la navigation par le canal de Schleswig-Holstein, et par l'Eider, les navires et les cargaisons prussiens seront traités, sous tous les rapports, sur le même pied que les nations les plus favorisées.

Art. 6. (A Part. 7 du traité de 1818.) Le gouvernement royal danois s'engage à faciliter et accélérer, aussi promptement que possible, l'expédition des navires prussiens dans les entrepôts du Sund et de Belt, et à veiller à ce que, au moment de la déclaration, tout retard inutile soit écarté, toutefois sans déroger au principe établi, que les navires devront être expédiés selon l'ordre de leur arrivée.

Art. 7. (A Part. 9 du traité de 1818.) La navigation sur l'Elbe étant réglée depuis la conclusion du traité du 17 juin 1818, par des conventions faites entre les états des bords de l'Elbe, à savoir : par la convention du 23 juin 1821 et l'acte additionnel du 13 avril 1814, les hautes parties contractantes se réfèrent, en tout ce qui concerne la navigation dudit fleuve, aux dispositions contenues dans les susdites conventions.

Art. 8. (A Part. 10.) Les hautes parties contractantes sont convenues d'étendre la franchise des droits, laquelle est stipulée dans l'art. 10 du traité du 17 juin 1818, en faveur des navires qui entrent dans les ports des pays réciproques, à tous les droits qui frappent les navires ou les cargaisons; de sorte que les navires danois ou prussiens qui entrent dans ces ports, en cas de besoin, soit qu'ils déchargent ou non, ne payeront ni droit de port ni d'autres droits, supposé que la nécessité de l'entrée dans le port soit régulièrement établie; de plus, que ces navires ne feront aucun commerce, et qu'ils ne resteront pas plus longtemps dans le port, que ne l'exigera la circonstance qui rend leur entrée dans ce port indispensable.

Lorsque ces navires exporteront leur cargaison telle qu'ils l'ont importée, ils seront également libres de tout droit.

Art. 9. (Au dernier alinéa de l'art. 17 du traité de 1818.) On est convenu de supprimer la disposition contenue dans le dernier alinéa du 17<sup>e</sup> article du traité du 17 juin 1818, et de regarder, à l'avenir, comme navires prussiens et danois ceux qui sont reconnus comme tels dans l'état auquel ils appartiennent selon les lois et les règlements qui y sont établis. Les hautes parties contractantes se réservent l'échange de déclarations qui donneront une désignation précise de ces papiers et documents dont les navires devront être munis d'après les règlements des gouvernements politiques respectifs.

Si, après l'échange du traité présent, qui aura lieu au plus tard trois mois après la signature dudit traité, une des parties contractantes croyait devoir changer de modifier les prescriptions qui s'y rattachent, il en sera donné communication à l'autre partie.

Art. 10. (A Part. 11 du traité de 1818.) Les navires prussiens qui entrent par le Sund entre Belt dans la Baltique, et qui veulent se rendre dans un port prussien, sans entrer dans un port danois, et sans communiquer avec la terre, pourront traverser le Sund et les Belts, sans quarantaine; et il est expressément convenu, à cet égard, qu'ils ne seront pas tenus de se soumettre à une quarantaine danoise pour les obliger à toucher aux entrepôts danois pour la déclaration et le paiement du droit. Les autorités des douanes danoises dans le Sund et dans les Belts, prendront à cette fin les mesures nécessaires, en ayant égard aux règlements existants. L'assistance des pilotes sera accordée à ces navires, au tant que les circonstances prévues par ledit traité le permettront, et en échange d'une rétribution convenable. Si néanmoins les conducteurs des navires précités, qui traversent le Sund et les Belts préfèrent se munir de certificats de quarantaine, ils seront admis dans les établissements de quarantaine.

Ils devront se soumettre alors aux règlements qui sont en vigueur, et y seront traités, tant sous le rapport de la durée de la quarantaine que relativement aux droits et à l'expédition, tout à fait sur le même pied que les navires nationaux.

Art. 11. La convention actuelle restera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1851. Si elle n'est pas dénoncée six mois après l'expiration du délai, elle continuera à rester obligatoire, année par année, et aussi longtemps qu'une des parties contractantes n'aurait pas fait part à l'autre de son intention, au moins six mois d'avance, de ne plus l'exécuter. La présente convention sera ratifiée par les hautes parties contractantes, et les ratifications seront échangées à Copenhague dans l'espace de six semaines, ou plus tôt encore, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires réciproques ont signé cette convention et y ont apposé leurs sceaux.

Ainsi fait, à Copenhague, ce 26 mai 1846.

SCHROUÏT D'ASCHERADEN (L. S.)  
REYNTLOW-CRIMMIL (L. S.)

Le traité qui précède a été ratifié, et les actes de ratification ont été échangés à Copenhague le 6 juillet 1846.

## VARIÉTÉS.

### LE MINISTÈRE DE COLBERT.

#### Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert.

Colbert a été l'organisateur du gouvernement absolu : ses actes et ses doctrines ont régi la France jusqu'en 1789; même après cette époque, le principe démocratique introduit dans nos lois et dans nos mœurs n'a pas complètement renouvelé les enseignements de l'ancienne monarchie. La pensée de Colbert subsiste encore dans nos règlements de commerce extérieur, dans notre organisation maritime, dans notre système colonial, dans presque toute la pratique administrative. Aujourd'hui que des réformes sociales sont promises par tous les partis, il y a urgence, pour ceux qui veulent s'éclairer, de remonter à l'origine des faits. De nouvelles recherches sur la vie et l'administration de Colbert se présentent donc avec le mérite de l'opportunité. Le programme annoncé par M. Clément est assurément le mieux approprié aux circonstances : il promet à ses lecteurs une exposition des faits simple et impartiale, éclairée souvent au moyen des documents nouveaux qu'il a laborieusement recueillis.

Le programme, honnêtement suivi en général, n'a-t-il pas été involontairement faussé sur quelques points importants? Malgré cette impartialité, ou plutôt à cause de cette prétention à une parfaite indépendance, la lecture laisse une impression qui

n'est que médiocrement favorable au ministre de Louis XIV. Ce n'est pas que M. Clément lui refuse les éloges : dans le préambule, comme dans le résumé de son livre, il reconnaît que « la France, de 1661 à 1683, présente un admirable spectacle... que l'époque remplie par l'influence de Colbert restera une des plus brillantes de nos annales... que le restaurateur des finances, le réformateur de tous les codes, le protecteur des arts et des lettres, réunit les plus beaux titres au respect et à l'admiration de ses concitoyens. » Mais ces considérations générales sont si souvent démenties par l'aspect donné aux faits, le tableau de l'époque est ordinairement si sombre, que, lorsqu'on ferme le livre pour asséoir ses idées, on s'étonne de trouver le grand homme considérablement amoindri. M. Clément, faisant nombre dans la phalange des théoriciens qui ont levé l'étendard au nom de la liberté absolue du commerce, n'a pas assez systématiquement résisté à faire ressortir les funestes effets du système prohibitif, dès son origine même. » Économiste érudit plutôt qu'historien, il ne se transporte pas dans le passé pour observer son héros : il le cite à la barre du XIX<sup>e</sup> siècle, et prononce du haut de ses principes absolus. Il semble chercher dans les actes de Colbert la confirmation des axiomes de son école, et il se donne si souvent le plaisir de le prendre en faute, il revient avec tant d'insistance sur les suites déplorables des erreurs ministérielles, qu'on est parfois tenté de se demander s'il n'eût pas mieux valu pour la France que Colbert ne fût pas parvenu au pouvoir.

Au dernier siècle, sous le règne universel du monopole et des lois restrictives, la gloire de Colbert était acceptée à peu près sans contrôle; l'instinct populaire lui faisait honneur de la prospérité de la France, et son nom suffisait pour caractériser le type du grand ministre. Aujourd'hui que la liberté des échanges est préconisée comme le remède à toutes les misères sociales, Colbert, en qui on personnifie le système prohibitif, est exposé aux préventions de la critique. Ainsi flottent les jugements humains, selon les temps et les circonstances, entre une admiration irréfléchie et une sévérité qui touche à l'ingratitude. Il est bon que de temps en temps les faits soient exposés avec un parfait désintéressement, afin que le public retrouve le point de vue où il doit se placer pour apprécier les grands hommes.

Gardons-nous de juger les ministres de l'ancien régime avec les idées qui appartiennent à notre ordre social. Il a fallu des siècles pour que les attributions ministérielles fussent exactement définies. Après le triomphe de la monarchie sur le principe féodal, le domaine royal semblait moins une contrée à régir qu'une conquête à exploiter. Sous Henri II, on réduisit à quatre le nombre des secrétaires d'état, et on leur attribua à chacun, non pas un ordre spécial d'opérations, mais un quart du royaume à gouverner. Chacun de ces pachas, indépendant de ses collègues, exerçait dans son département (le mot était pris à la lettre) l'ensemble des attributions partagées aujourd'hui entre de nombreux ministères. La confusion qui ne tarda pas à s'introduire dans le gouvernement, conduisit à l'idée de distribuer, non plus le territoire, mais les affaires, suivant leur nature, entre un nombre plus ou moins grand d'hommes spéciaux. Même sur ce nouveau terrain, le ressort de chaque département ministériel n'était pas exactement circonscrit, et, lorsqu'on reconnaissait à un homme d'état des aptitudes variées, on ne craignait pas de lui confier les charges les plus diverses. Ce fut ainsi que Sully réunit la suprême direction de la guerre, le contrôle général des finances, l'intendance du commerce et de l'agriculture. Richelieu et Mazarin furent moins des ministres, dans le sens exact du mot, que des fondés de pouvoirs de la royauté; leur volonté, à peu près souveraine, s'étendit sur toutes les parties de l'administration. Fouquet aurait voulu continuer ce rôle, et ce fut ce qui le perdit. Fils, comme Colbert, d'un négociant enrichi, Fouquet, homme brillant et spirituel, montra l'imagination d'un artiste, quand le pays réclamait la solide pensée d'un homme d'état. Son faste scandaleux, ses ruineuses maîtresses, sa générosité à l'égard de ses créatures, les 9 millions de livres (30 millions de francs peut-être) (1) engloutis dans son domaine de Vaux, et jusqu'au bon goût dont il faisait preuve dans ses folles dépenses, irritaient ceux qu'il se proposait d'éblouir. Fouquet tombe : qui donc sera ministre? Un jeune homme de vingt-trois ans, d'une instruction médiocre, mais d'un sens droit et d'un esprit élevé, plein d'enthousiasme pour les grandes choses; un jeune homme qui a le droit de dire : L'état, c'est moi! C'est Louis XIV, en un mot, qui déclare au chancelier et aux officiers de la couronne qu'à l'avenir, lui, le roi, sera le premier ministre de la royauté!

Avec un tel chef, il ne fallait plus que des commis zélés, infatigables, débrouillant humblement les affaires, préparant en secret les solutions, ajoutant leurs aptitudes spéciales à l'intelligence du prince, toujours prêts surtout à s'effacer devant la volonté royale. Un bon et vrai gentilhomme, existant par lui-même, eût limité dans les conseils l'omnipotence du monarque et l'eût offensé. Le maître préférerait pour ses auxiliaires des parvenus légèrement frottés de noblesse, instruments souples et de peu de poids, qu'on aurait pu briser sans scrupule. Aussi les grands seigneurs, qui se réservaient le monopole des hauts grades militaires, regardaient-ils alors les fonctions ministérielles comme une sorte de domesticité, et les plus hautains d'entre eux affectaient de jeter sèchement le titre de *monsieur* à ces puissants ministres d'état, qui réclamaient la qualification de *monseigneur*. Par son origine, comme par ses talents et son caractère, Colbert se trouvait dans la condition la plus favorable pour asséoir sa fortune.

Répéter, suivant la tradition, que Jean-Baptiste Colbert était le fils d'un marchand de Reims, c'est s'exposer peut-être à une réclamation. La famille du grand homme a adressé récemment à M. Eugène Sue copie de plusieurs pièces, desquelles il résulte que le père, la mère, l'aïeul de Jean-Baptiste Colbert ajou-

(1) Je ferai remarquer à cette occasion que, dans l'évaluation de la monnaie, je triple ordinairement la somme pour indiquer approximativement la valeur qu'elle a vait de nos jours. L'estimation de M. Clément, qui n'exécède pas de beaucoup le double du chiffre, est trop faible; elle ne représente guère que la valeur intrinsèque. Sous l'administration de Colbert, le prix du marc d'argent était de 28 livres, c'est-à-dire qu'on taillait 28 livres tournois avec la quantité d'argent qui produirait 53 francs aujourd'hui; mais indépendamment de leur valeur intrinsèque au poids, les métaux monnayés ont un pouvoir d'échange qui varie suivant leur abondance dans la circulation. Or, d'après les savantes et judicieuses recherches soumissionnées à l'Académie des Inscriptions par M. Leber, le pouvoir réel de l'argent, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, était au moins trois fois plus fort que de nos jours, ce qui revient à dire qu'avec un revenu de 1,000 livres tournois, on pouvait vivre aussi bien qu'avec 3,000 francs de notre monnaie.

taient à leurs noms des titres nobiliaires; que son père et plus tard son propre fils, ayant à faire des preuves de l'ordre de Malte, ont pu faire remonter leurs titres jusqu'à Gérard Colbert, écuyer, seigneur de Crèvecoeur, né en 1500, et à Hector Colbert, seigneur de Magnaux, trisaïeul du ministre. Ces pièces, dont quelques-unes sont antérieures à la fortune de Colbert, ont un caractère suffisant d'authenticité. D'un autre côté, il est indubitable que la famille Colbert tenait boutique à Reims, à l'enseigne du *Long-Vêtu*, et que la vente des draps elle avait joint un commerce considérable de vins, de toiles, de blés; que d'autres branches de la famille, également vouées au négoce, florissaient à Paris et à Troyes. On a remarqué enfin cette phrase écrite par Colbert dans une instruction à son fils aîné : « Mon fils doit souvent faire réflexion sur ce que sa naissance l'aurait fait être si Dieu n'avait pas béni mon travail, et si ce travail n'avait pas été extrême. » Le moyen de tout concilier est d'admettre que le père de Colbert, comme celui de monsieur Jourdain, fort bon gentilhomme d'ailleurs, était fort obligé, fort officieux, et, comme il se connaissait fort bien en étoffes, en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et les donnait à ses amis pour de l'argent. »

(La suite à demain.)

## Theâtre-Royal-Français.

Samedi, 22 août, représentation n<sup>o</sup> 29.

### Robert le Diable,

grand-opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique d'Halévy.  
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

INCESSAMMENT, LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

### L'Etoile de Séville.

Grand opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de M. Hypolite Lucas, musique de M. Balfe.

## ANNONCES.

### DANKSAGUNG.

Seit vielen Jahren an der Brust leidend, wurde ich, vorzüglich in den letzten Jahren, noch von einer Beängstigung befallen, die mir bei der geringsten Aufregung alle Luft benahm. Dabei war mir dieselbe wie in einem Bande umgürtet, dass ich völlig engbrüstig wurde.

In einer Besuchsreise in Amsterdam angekommen, wurden mir die AROMATISCHEN DAMPFBÄDER des Herrn HEUSINGER (Nieuwe Zijk Voorburgwal N<sup>o</sup> 46) anempfohlen. Nach dem Gebrauch von Sechs Bädern hatte ich das grosse Vergnügen, mich von meinem Brustleiden gänzlich befreit zu sehen.

Allen derartig Leidenden kann ich diese in aller Hinsicht vortheilhafte Einrichtung empfehlen, und sage hiermit dem Herrn HEUSINGER für die unermüdet aufmerksame Behandlung meinen innigsten Dank.  
Amsterdam den 11 August 1846.

POLKMITT,  
Königl. Preussischer Hofapotheker.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Août.

	Int.	COURS 18 août.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active.	2 1/2	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito dito	4	94 1/2	94 1/2	94 1/2
Dito des Indes	4	94	94	94
<b>Pays-Bas.</b>				
Syndicat	3	—	—	—
Dito	3 1/2	89 1/2	89 1/2	89 1/2
Société de Commerce	4	173 1/2	173 1/2	173 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	106 1/2	106 1/2	106 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	—	105 1/2	105 1/2	105 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	90	90
Id. chez Stieglitz et Comp. 5	—	—	88 1/2	88 1/2
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	6	6
<b>Espagne.</b>				
Ardoins	5	—	20 1/2	20 1/2
Dito	3	—	19 1/2	19 1/2
Coupons Ardoins	—	—	—	—
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	—	—
Dito métalliques	5	—	108 1/2	108 1/2
Dito dito	2 1/2	—	—	—
<b>France.</b>				
Inscriptions au Grand-Livre 3	—	—	—	—
<b>Pologne.</b>				
Actions 1836	—	—	—	—
<b>Brésil.</b>				
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. id. 1843.	—	—	—	—
<b>Portugal.</b>				
Obligations à Londres.	3	46	45 1/2	45 1/2

Bourse de Paris du 18 Août.

	Int.	COURS 17 août.	OUVERT.	FERMÉ.
<b>France.</b>				
Cinq pour cent	—	122 30	122 30	122 30
Trois pour cent	—	83 75	83 75	83 75
Emprunt Ardoins	—	—	—	—
<b>Espagne.</b>				
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
<b>Naples.</b>				
Certificats Falconet	—	—	—	—
<b>Pays-Bas.</b>				
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
<b>Belgique.</b>				
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—
<b>États-Unis.</b>				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 19 Août.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 1/2 ». — Dette rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse, ». — Cours Bourse (2<sup>e</sup> heures). Ardoins 19 1/2 P.

Bourse de Londres du 17 Août.

3 % Cons. 95 1/2, 2/2. — 2 1/2 % Holl. 59 1/2. — 4 % id. 94 1/2. — Esp. 5 % ». — 3 % 36 1/2. — Portug. 4 % 41 1/2, 42 1/2. — Russes 113 1/2.

Bourse de Vienne du 18 Août.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 158 1/2. — Lots de 250, 125 1/2. — Actions de la Banque 157 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe